Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_113-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_113

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 octobre à dix-neuf heures et trente et une minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 9 octobre 2026

Présents : 23
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 6
M. Jacques ERTLÉ a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Nadège GUINEHEUX a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
M. Paul BONDOT a donné pouvoir à M. Mickaël CHALMEL
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Jean-Michel GOIZET

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_113-DE

6- RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Rapporteur : M. Philippe RENAULT

Les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) relatives aux Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de la commune arrivent à échéance à la fin de l'année 2027. Elles ont une durée de 15 ans. Il convient, en conséquence de solliciter auprès de Madame la Préfète de l'Ille et Vilaine leur renouvellement, en constituant un dossier pour chacune des zones concernées.

Les zones concernées sont les suivantes :

- ZMEL de l'« Anse de Montmarin » : actuellement environ 211 721m², pour 170 emplacements, un ponton et rack à annexes ;
- ZMEL de « Jouvente-Poriou » : actuellement environ 179 510m², pour 140 emplacements, un ponton et rack à annexes ;

Le dossier de renouvellement des AOT est soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale. Le renouvellement d'une autorisation pour une zone de mouillages est l'occasion d'étudier à nouveau les secteurs précédemment définis afin de prendre en compte les modifications et les éventuels dysfonctionnements intervenus depuis la dernière autorisation ainsi que les réglementations environnementales en vigueur.

Les enjeux autour de ces zones sont la biodiversité (présence de zostère et avifaune de la zone Natura 2000), le paysage avec le site classé Estuaire de la Rance et le Monument Historique du Château de Montmarin.

Lors du Comité syndical du 10 décembre 2025, il a été proposé que le Syndicat du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, réalise sur commande des communes leurs dossiers de renouvellement d'AOT du domaine public maritime pour l'organisation des ZMEL.
Le tarif est fixé à 4 000 € HT par zone de mouillages soit 8 000 € HT pour la commune de Pleurtuit.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le budget annexe mouillage ;

Vu l'avis de la commission « Artisanat – Commerce – Activités Maritimes » du mercredi 7 octobre 2026 ;

Conformément à l'article R2124-41 et R2124-42 du Code général de la propriété des Personnes Publiques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter Madame la Préfète d'Ille et Vilaine pour le renouvellement des deux Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL).

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_113-DE

CONFIE le dossier de renouvellement des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) au Syndicat Mixte de Gestion du PNR Rance-Côte d'Emeraude en s'inscrivant dans une démarche groupée à l'échelle du bassin maritime de la Rance. Le coût global de la mission est de 4 000 € HT par zone de mouillage, soit un coût global de 8 000 € HT pour la commune.

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention, le cas échéant, seront inscrits au budget annexe Mouillages ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le dossier d'examen au cas par cas qui sera transmis par voie électronique à l'Autorité Environnementale, conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement.

AUTORISE Madame le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet le dossier de demande de renouvellement des ZMEL dès réception de l'avis de l'Autorité Environnementale et à engager l'ensemble de la procédure administrative afférente.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GOIZET